



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

138^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 24 - 28.03.2018

Commission permanente de la
démocratie et des droits de l'homme

C-III/138/4-Inf.1
8 mars 2018

Examen d'une proposition de débat intitulé *Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI*

Mardi 27 mars 2018 (16 h 30 – 18 h 30)

Note explicative

A la 137^{ème} Assemblée¹ tenue à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), la Commission permanente a examiné la proposition de la Belgique d'organiser une réunion-débat à la 138^{ème} Assemblée intitulée *Le rôle des parlements pour mettre fin aux discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et pour assurer le respect des droits de l'homme des personnes LGBTI*, qui ne déboucherait pas sur une résolution.

La proposition a été examinée par le Bureau de la Commission. Divers points de vue ont été exprimés et la majorité des membres du Bureau s'est exprimée en faveur de la proposition. Celle-ci a été présentée à la Commission permanente à sa séance du 17 octobre. Le représentant de la Belgique a fait savoir ce qui suit :

L'objectif de la proposition n'est pas de "promouvoir" l'homosexualité ou une diversité de genre non binaire, mais d'examiner cette question sous l'angle des droits de l'homme. Les personnes LGBTI sont des êtres humains et en tant que tels ont droit à la pleine jouissance de leurs droits de l'homme fondamentaux, consacrés par la législation nationale et le droit international. Il faut lutter contre toutes les formes de violence et de discrimination, qui sont incompatibles avec la jouissance de ces droits par les intéressés. Etant donné qu'il s'agit d'une question sensible, il n'est pas proposé, à ce stade, de parvenir à une résolution de l'UIP avec des recommandations spécifiques. Cependant, il est suggéré à l'UIP d'au moins se montrer prête à débattre de cette question suivant l'exemple du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies².

Une douzaine de délégations, issues de cinq groupes géopolitiques, ont abordé la question et aucune n'a exprimé d'opposition³. La proposition a été approuvée à l'unanimité. Conformément aux Règlements de l'UIP, les Commissions permanentes établissent leurs propres plans de travail et fixent leurs ordres du jour. L'Assemblée est informée des programmes de travail des Commissions permanentes et prend note des rapports présentés par les présidents de celles-ci.

¹ Résultats de la 137^{ème} Assemblée, octobre 2017, <http://archive.ipu.org/conf-f/137/results.pdf>.

² *Rapport de l'Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre*, avril 2017, http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/35/36

³ Comptes rendus analytiques des débats de la 137^{ème} Assemblée de l'UIP, p. 86-87, <http://archive.ipu.org/conf-f/137/sr.pdf>.

Dans le cadre de la présentation de son rapport, la Présidente de la Commission permanente a informé l'Assemblée de cette décision à sa dernière séance, le 18 octobre. Plusieurs délégations ont exprimé des réserves et des objections concernant le sujet proposé pour la réunion-débat. Compte tenu des points de vue opposés sur la question, la Présidente de l'Assemblée a renvoyé la proposition à la Commission pour un examen plus approfondi.

A plusieurs reprises, les Présidents successifs de l'UIP ont attiré l'attention sur le fait qu'en tant que représentants du peuple, les parlementaires sont appelés à examiner toutes les questions importantes et à en discuter, quelle que soit leur difficulté ou leur complexité. A Saint-Pétersbourg, le Président Chowdhury avait souligné que toutes les discussions devaient se dérouler dans une atmosphère de compréhension et de respect mutuel, au service de la dignité de tous les êtres humains, et que les discours de haine ne devaient être tolérés en aucune circonstance.

A la 138^{ème} Assemblée, la Commission sera donc invitée à poursuivre l'examen de la proposition de débat. La délégation belge, qui avait fait la proposition initiale en octobre 2017, sera invitée à présenter sa proposition une nouvelle fois. Ensuite, les Membres de l'UIP seront invités à indiquer s'ils appuient ou non la proposition, et pourront, s'ils le souhaitent, expliquer brièvement leur position. La Commission décidera alors de la manière de procéder à ce sujet.